

Charte du Réseau Compost Citoyen Occitanie

Cette charte a pour but de définir les valeurs communes à tous les membres du «Réseau Compost Citoyen Occitanie ».

Article 1

Les adhérents sont des acteurs qui ont un ancrage territorial et oeuvrent pour la prévention et la gestion de proximité des biodéchets.

Par gestion de proximité on entend la valorisation au plus près de la source. Cette notion concerne aussi la proximité sociale : faire soi-même et avec les autres. Le producteur est associé à la gestion.

Par la gestion de proximité et la prévention on entend la hiérarchisation des modes d'action :

Déchets alimentaires

- 1) Éviter de produire (gaspillage alimentaire)
- 2) Détourner (redistribuer, réutiliser)
- 3) Composter (Compostage sous toutes ses formes (individuel, collectif, de quartier, en établissement...))

Déchets verts

- 1) Éviter de produire (Gestion différenciée)
- 2) Détourner (broyage, paillage)
- 3) Composter (Compostage sous toutes ses formes (individuel, collectif, de quartier, en établissement...))

Les adhérents travaillent entre eux et sur leur territoire de façon collaborative à la recherche de solutions consensuelles, concertées et co-construites.

Les adhérents participent aux objectifs communs décrits à l'Article 2 et contribuent au développement du Réseau Compost Citoyen Occitanie.

Article 2

Le réseau a pour objet de promouvoir la gestion de proximité des biodéchets de façon respectueuse de l'Homme et de la nature :

- sur le plan **écologique**, par la diminution des impacts liés au transport et à la gestion des déchets, par le retour au sol de la matière organique (puits de carbone), la préservation de la ressource eau et le soutien de l'agriculture sur sol vivant;
- sur le plan **économique**, par la création d'emploi et le développement de nouvelles activités en lien avec le secteur agricole, social, artistique...
- sur le plan **social**, par une gestion participative, locale et génératrice de mieux-vivre ensemble

Les solutions ont souvent un caractère expérimental et innovant car elles sont ancrées et adaptées au contexte local.

Article 3

Pour que les producteurs deviennent acteurs de la gestion de leurs biodéchets et pour permettre le retour au sol de la matière organique, le réseau régional Compost Citoyen Occitanie soutient et encourage :

La généralisation de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets sous toutes ses formes. Elles sont complémentaires aux autres solutions de gestion vertueuse des biodéchets.

L'objectif est que chaque producteur dispose d'une solution adaptée pour valoriser localement les matières organiques.

Article 4

La présente charte est renouvelée annuellement par tacite reconduction lors de l'Assemblée Générale du Réseau Compost Citoyen Occitanie, sauf demande expresse de révision par au moins deux tiers des membres présents et représentés.